

Sujet : [INTERNET] opposition éolien Pouligny St Pierre

De : Jacques de Cremiers <jcdecremiers@gmail.com>

Date : 01/12/2018 12:42

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Copie à : Monsieur Bernard Drui <adesa.sauzelles@hotmail.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous dire mon opposition totale au projet des éoliennes de Pouligny Saint-Pierre.

Originaire de ce pays, limitrophe de la Vienne et de l'Indre, y habitant toute l'année, je ne peux pas approuver un projet si insolemment situé dans l'un des endroits les plus sensibles du territoire.

Je dis "insolemment" car il y a une espèce de cynisme méprisant et destructeur à vouloir installer des éoliennes en des lieux où se situent des espaces et des patrimoines bâtis ou naturels aussi prestigieux et aussi précieux que ceux de la Brenne, du pays blancois, du saint-savinois et du chauvinois.

Il se trouve qu'à la jonction des départements de la Vienne, de l'Indre et de la Haute Vienne se situe l'un des plus beaux et des plus authentiques ensemble paysager de France, composé de multiples écrins présentant des sites naturels et bâtis exceptionnels.

C'est en parlant de lui, à propos de l'abbatiale de Saint-Savin qu'il s'agissait de protéger en 2013 d'un projet éolien à Leignes-sur-Fontaine et qui a été abandonné, que Mme Ouvrard, directrice régionale de l'Autorité environnementale écrivait :
" périmètre à la densité patrimoniale exceptionnelle, de reconnaissance nationale et internationale (...)"

Cette provocation, bien inutile par les temps qui courent, cumule tout ce que ce genre de projet peut avoir de pire :

- dans l'aire paysagère du Pays Blancois,
- au sein du Parc naturel de la Brenne PNR dont il est inutile de vous préciser l'importance, reconnue internationalement par la convention Ramsar,
- zone humide unique de cent mille hectares d'eau, de landes et de forêts accueillant une flore et une faune exceptionnelles,
- en bordure du site NATURA 2000 de la vallée de la Creuse et de ses affluents, à proximité de la « Réserve Naturelle du Conservatoire des Espaces Naturels de la région Centre » du Bois des Roches,
- une zone de Chiroptères (17 espèces) et de pelouses calcicoles,
- impacts directs sur la ville du Blanc, classée "site patrimonial remarquable" de par ses monuments historiques tels le château Naillac (MHI), les églises Saint Génitour (MHC) et de Saint Cyran, les maisons médiévales,
- les éoliennes seraient visibles du site inscrit MH de l'abbaye Notre Dame de Fontgombault, 11ème siècle, construite aux bords de Creuse, autre ensemble patrimonial, naturel et culturel de haute importance,
- le projet impacterait également le château féodal du Bouchet, site emblématique de la Brenne.

Ce projet, aux conséquences si néfastes se surajouterait à celui de Sauzelles, situé à 3 km de Pouligny-Saint-Pierre (7 aérogénérateurs de 120 m) ajoutant au désastre écologique et patrimonial un mitage insupportable.

En ce qui concerne la politique énergétique française, je vous convie à écouter le "on n'arrête pas l'éco" de ce jour 1er décembre : après le débat, animé mais confus et bien peu concluant, il est bon d'entendre, Jean-Bernard Levy, patron d'EdF à propos des renouvelables, à partir de la minute 38 : tout est dit, de manière certes douce, mais dit quand même ou... non dit aussi, tel l'éolien dont le mot n'est pas prononcé alors qu'il encourage beaucoup le solaire...

Vous pourriez aussi très utilement vous reporter sur le site www.electricity map. Vous y constaterez que la France est le troisième pays le plus vertueux en matière de production et de consommation d'électricité décarbonée en Europe, juste derrière la Suède et la Norvège, loin devant le Danemark et très loin devant l'Allemagne, toujours présentée comme un modèles avec ses milliers d'éoliennes et qui se trouve être parmi les pays produisant l'électricité la plus sale du monde !

Vous remerciant par avance de votre attention,
je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations les plus distinguées.

J. de Crémiers
Paizay-le-Sec 86300